

QUALI'KINÉ

PROGRAMME DE FORMATION 2019

Formation présentielle en régions (4H)

L'objectif de la formation Quali'Kiné est que chaque masseur-kinésithérapeute comprenne :

- Le contexte qualité dans le domaine de la santé ;
- Les nécessités de s'inscrire dans un programme qualité ;
- L'opportunité de s'inscrire dans un programme de qualité pour améliorer sa pratique professionnelle et dans une démarche collective pour valoriser notre profession ;
- Les exigences de la Charte qualité ;
- Les modalités et les outils de la démarche de labellisation Quali'Kiné.

Le référentiel formalise les pratiques des masseurs-kinésithérapeutes au regard des obligations de la profession, de leurs compétences et des évolutions réglementaires.

S'accordant sur un ensemble de bonnes pratiques et sur la réglementation applicable, la Charte fédère toute la profession, dans la mesure où tout masseur-kinésithérapeute peut s'y reconnaître. La Charte Quali'Kiné reprend les activités essentielles, les fondamentaux et les spécificités différenciantes.

La Charte Quali'Kiné a été élaborée à l'automne 2017 par un groupe de travail de masseurs-kinésithérapeutes en activité, et exerçant dans différentes régions françaises, dont certains sont MKO (masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes).

La Charte est mise à jour chaque année. Des sessions de travail ont été organisées fin 2018 et début 2019, afin de concevoir la version 2 du référentiel qualité des masseurs-kinésithérapeutes.

Elle est élaborée selon plus de 130 items répartis en 6 chapitres qui seront analysés et discutés en profondeur au cours de la formation :

Thème 1 - Organiser son exercice pour garantir au patient la qualité, la confidentialité, la sécurité et la bonne exécution technique des soins ;

Thème 2 - Accueillir les patients, planifier et organiser les soins au domicile et au cabinet. Expliquer la prise en charge et les conditions de remboursement ;

Thème 3 - Réaliser les soins de masso-kinésithérapie ;

Thème 4 - Assurer la continuité des soins et la coordination avec les autres professionnels de santé, le secteur médico-social et les proches ;

Thème 5 - Facturer, recouvrer et archiver ;

Thème 6 - Assurer sa formation continue, s'informer et s'impliquer dans la promotion de sa profession.



La formation présentielle est fondamentale pour que les masseurs-kinésithérapeutes découvrent l'intérêt de s'inscrire dans un programme qualité collectif (outil « clef en mains », démarche plus adaptée pour la profession), notamment par l'accès à la Boîte à outils. En effet, les kinés engagés peuvent accéder à une bibliothèque documentaire regroupant de nombreux outils et documents administratifs, techniques et métiers.

C'est une vraie plus-value de l'inscription à Quali'Kiné, dans la mesure où les kinés peuvent trouver dans la Boîte à outils les documents nécessaires pour respecter les différentes exigences de la Charte. C'est une vraie sécurisation et simplification des démarches administratives et qualité des masseurs-kinésithérapeutes.

La formation présentielle Quali'Kiné permet aux masseurs-kinésithérapeutes participants de prendre connaissance des exigences de la Charte et d'évaluer leur respect dans leurs pratiques quotidiennes.

D'autre part, les animateurs des formations Quali'Kiné présentent de façon claire et intelligible la démarche de labellisation aux masseurs-kinésithérapeutes. Cette démarche ne repose pas uniquement sur la Charte qualité ; chaque masseur-kinésithérapeute qui s'engage doit répondre aux éléments suivants pour pouvoir obtenir son Label :

1. Une autoévaluation annuelle systématique en ligne de ses pratiques sur une plateforme sécurisée. Chaque masseur-kinésithérapeute souhaitant être labellisé doit renseigner son autoévaluation individuelle. Celle-ci permettra de s'assurer de la maîtrise et du degré de respect des exigences par le kiné participant ;
2. Des audits-conseil pédagogiques sont organisés chaque année dans les cabinets des masseurs-kinésithérapeutes engagés, par échantillonnage (le nombre d'audits est calculé sur la base de la racine carrée du nombre d'engagés). Les audits sont réalisés par un cabinet de conseil-audit indépendant.

Annexe n° 1 - Présentation horaire détaillée du déroulé des formations Quali'Kiné

19H - 19H30

Accueil des participants

19H30 - 20H

Contexte qualité dans le domaine de la santé / Pourquoi une démarche qualité pour les masseurs-kinésithérapeutes ? / Actualités réglementaires

20H - 20H30

Présentation de la démarche de labellisation Quali'Kiné

20H30 - 20H45

Pourquoi s'engager dans la démarche Quali'Kiné ? Quels sont les avantages concrets et de représentation pour les masseurs-kinésithérapeutes ?

20H45 - 21H

Présentation des outils, du site Internet et de la Boîte à outils

21H - 21H15

Présentation des mécanismes de suivi et d'évaluation (autoévaluation annuelle obligatoire par MK et audits annuels par échantillonnage)

21H15 - 23H15

Présentation et échanges autour des exigences de la Charte Quali'Kiné V2 :

1. Boucle des activités ;
2. Organiser son exercice pour garantir au patient la qualité, la confidentialité, la sécurité et la bonne exécution technique des soins ;
3. Accueillir les patients, planifier et organiser les soins au domicile et au cabinet. Expliquer la prise en charge et les conditions de remboursement ;
4. Réaliser les soins de masso-kinésithérapie ;
5. Assurer la continuité des soins et la coordination avec les autres professionnels de santé, le secteur médico-social et les proches ;
6. Facturer, recouvrer et archiver ;
7. Assurer sa formation continue, s'informer et s'impliquer dans la promotion de sa profession.

23H15 - 23H30

Réponses aux questions des masseurs-kinésithérapeutes